BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1739

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

493 378 939 RCS Evry.
NOKIA NETWORKS FRANCE.
Forme : Société anonyme.
Capital : 260411940.00 EUR.
Adresse : 12, Rue Jean Bart, Site Nokia Paris Saclay, 91300 Massy.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société Absorbante : Nokia Networks France, Société Anonyme au capital de 260.411.940 euros, dont le siège social est situé Site Nokia Paris Saclay 12 rue Jean Bart, 91300 MASSY (493 378 939 RCS EVRY) Société Absorbée : INFINERA, Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est situé 126 avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt (403 734 080 RCS NANTERRE) Les comptes utilisés par la Société Absorbée et par la Société Absorbante pour les besoins de la présente fusion seront les comptes clos le 31 décembre 2025. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : -Total de l'actif apporté 7.055.118 euros -Total du passif pris en charge 6.153.197 euros -Soit un actif net apporté 901.921 euros Rapport d'échange des droits sociaux : La Société Absorbante détient à ce jour, et s'engage à détenir à la date de réalisation de la fusion, la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbée, il n'y aura pas de rapport d'échange et il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la Société Absorbante, le montant du capital de la Société Absorbante demeurant donc inchangé à la suite de la fusion. Montant prévu de la prime de fusion : Néant La fusion prendra effet d'un point de vue juridique au jour de la constatation par le Conseil d'Administration de la Société Absorbante de la levée des conditions suspensives et au plus tard le 31 décembre 2026 (date de réalisation). Il est expressément convenu que l'opération de fusion aura, comptablement et fiscalement, un effet rétroactif au 1er janvier 2026 à 00h00. La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation de la fusion. Date du projet commun de fusion : 19 juin 2026 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : -Le projet de traité de fusion a été déposé au RCS du Tribunal des Activités Economiques de Nanterre le 19 juin 2026 au nom de la Société Absorbée INFINERA. -Le projet de traité de fusion a été déposé au RCS du Tribunal de Commerce d'Evry le 19 juin 2026 au nom de la Société Absorbante Nokia Networks France..